



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Institut français pour la recherche et la technologie polaires

Question écrite n° 63968

Texte de la question

M Jean-François Mattei attire l'attention de M le ministre de la recherche et de l'espace sur le projet de transfert à Brest de l'Institut français pour la recherche et la technologie polaire et plus particulièrement de son antenne marseillaise prévu pour 1995. Cette dernière a notamment pour mission d'assurer la logistique de l'activité scientifique française dans les îles australes, de préparer les programmes de recherche terrestre et maritime et de gérer les escales et le support technique du cargo mixte Marion Dufresne dont le port d'attache est Marseille. Le transfert de l'antenne provençale aura des lors des conséquences graves tant pour la cité phocéenne que pour l'institut lui-même. S'agissant de Marseille, la disparition d'un pôle de compétence spécialisée ne manquera pas de porter préjudice aux entreprises régionales et aux nombreux laboratoires publics avec lesquels il travaille. S'agissant de l'institut lui-même, ce transfert entraînera de multiples surcoûts compte tenu des facilités offertes par le Port autonome de Marseille (entreprises de réparation navale, terminaux à conteneurs, etc). Enfin, la location géographique actuelle facilite une escale du navire de l'IFRTP à l'île de la Réunion. Un départ de Brest allongerait, au contraire, le trajet de vingt-cinq jours, soit un surcoût de 3 MF. Il s'interroge donc sur les raisons pouvant justifier un tel transfert et lui demande de revenir sur sa décision.

Texte de la réponse

Reponse. - L'installation du nouvel institut à Brest, décidée lors du comité interministeriel d'aménagement du territoire du 29 janvier 1992, s'intègre dans le plan général de relocalisation des activités de recherche établi par le ministère de la recherche et de l'espace. Le tissu scientifique de la région de Brest apporte en effet à l'institut des concours importants dans de nombreux domaines de son champ d'activité (océanographie, biologie animale, télécommunications). Cependant, pour des raisons liées à la présence française dans l'océan Indien et au maintien des liens particuliers avec l'île de la Réunion, le port d'attache du Marion-Dufresne demeurera Marseille. Dans ces conditions, le transfert initialement envisagé de l'antenne provençale de l'institut à Brest en 1995 risquait de compromettre le bon fonctionnement des opérations scientifiques liées à l'utilisation du Marion-Dufresne comme navire de relevé des îles subantarctiques françaises et comme navire océanographique opérant dans l'océan Indien. C'est pourquoi la décision de maintenir cette antenne à Marseille au-delà de 1995 a été prise par le conseil d'administration de l'institut lors de sa séance du 7 décembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Mattei Jean-François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63968

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et espace

Ministère attributaire : recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5182